

Accords douaniers et commerciaux conclus avec les pays hors du Commonwealth, au 1^{er} juin 1953—suite

Pays	Accord	Dispositions
BRÉSIL.....	Accord commercial signé le 17 octobre 1941; en vigueur provisoirement à compter de la date de sa signature et définitivement le 16 avril 1943. A.G.T.D.C. en vigueur le 31 juillet 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de six mois.
CHILI.....	Accord commercial signé le 10 septembre 1941; en vigueur provisoirement le 15 octobre 1941 et définitivement le 19 octobre 1943. A.G.T.D.C. en vigueur le 16 mars 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de six mois.
CHINE.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 26 septembre 1946; en vigueur le 28 septembre 1946. La Chine s'est retirée de l'A.G.T.D.C. le 5 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
COLOMBIE.....	Le traité de commerce conclu avec le Royaume-Uni le 16 février 1866 s'applique au Canada. Modifié par le protocole du 20 août 1912 et par l'échange de notes du 30 décembre 1938. Un accord commercial entre la Colombie et le Canada, signé le 20 février 1946, n'est pas encore en vigueur.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
CORÉE.....	Ce pays a pris part aux négociations de Torquay, mais n'est pas encore (juin 1953) devenu membre de l'A.G.T.D.C.	
COSTA-RICA.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 18 novembre 1950; en vigueur le 26 janvier 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
CUBA.....	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 ^{er} janvier 1948.	
DANEMARK (y compris le GROENLAND).	Les traités de paix et de commerce conclus avec le Royaume-Uni les 13 février 1660 et 11 juillet 1670 s'appliquent au Canada. A.G.T.D.C. en vigueur le 28 mai 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. La déclaration du 9 mai 1912 stipule que les Dominions pourront y mettre fin séparément sur avis d'un an.
ÉGYPTE.....	Échange de notes le 26 novembre et le 3 décembre 1952; en vigueur le 3 décembre 1952.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. L'accord peut être dénoncé sur avis de six mois.
ÉQUATEUR.....	<i>Modus vivendi</i> signé le 10 novembre 1950; en vigueur le 1 ^{er} décembre 1950.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de trois mois.
ESPAGNE.....	Le Canada adhère au traité de commerce conclu entre le Royaume-Uni et l'Espagne le 31 octobre 1922 (révisé le 5 avril 1927); en vigueur le 1 ^{er} août 1928.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. Peut être dénoncé sur avis de six mois.